

Multilatérale Mesures catégorielles - DGA - 04 NOVEMBRE 2025 -

Le mardi 4 novembre 2025, la Directrice des ressources humaines de la DGA a reçu les organisations syndicales pour une réunion relative aux mesures catégorielles.

En préambule, la délégation **CGT** a rappelé qu'avant même que l'on parle des mesures catégorielles annuelles, la majorité des personnels de la DGA, qui y sont assujettis, sont dans l'attente de voir cesser le blocage du point d'indice dont ils sont honteusement victimes depuis 15 ans.

La **CGT**, faisant le constat des mesures salariales consenties en 2025 aux agents TCT et ICT ainsi qu'à certaines catégories de fonctionnaires, insiste sur le besoin de clarté quant à l'attribution des leviers et déplore que bon nombre de fonctionnaires ne bénéficient pas de revalorisation de leur IFSE.

De la même manière, la **CGT** reconnaît la revalorisation de l'indemnité de site isolé (Ile du Levant) mais déplore le report Sine Die de l'application de l'indemnité spécifique d'expertise et d'essais IS2E attendue par plusieurs centaines de personnels de la DGA.

Enfin, la **CGT** déplore que les personnels Ouvriers de l'Etat, chefs d'équipe et TSO soient dans la catégorie la moins concernée par les mesures catégorielles 2025.

Rien pour les Groupe VI pour qui la DRH-MD avait annoncé la majoration substantielle du taux d'avancement en groupe VII au nom de l'attractivité et de la fidélisation.

Rien non plus pour l'amélioration des taux d'avancement qui ont été les mêmes qu'en 2024 et qui ne sont même pas déclinés dans de nombreuses commissions CAPSO car les droits attribués à l'avancement sont bien souvent en nombre inférieur aux droits calculés.

Quelques éléments du bilan 2025

Personnels TCT et ICT :

La Directrice RH se satisfait de l'enveloppe dédiée aux leviers quand bien même elle a été réduite de 0.6M€ en milieu d'année à la demande de Bercy.

Levier « Parcours professionnel » :

1,46M€ pour 30 TCT, 366 ICT et rétroactivement pour 53 mobilités de 2024. Il a été précisé que cette rétroactivité n'aurait plus lieu.

12 requalifications ICT pour les TCT (7 au choix et 5 sur formation diplômante).

Levier « Fidélisation des compétences et des savoir-faire » :

4.89M€. Attribution d'un levier 2 à 75% des 3561 ICT éligibles d'un montant médian de 77€ et à 77% des 429 TCT éligibles d'un montant médian de 35€.

De plus, 154 revalorisations exceptionnelles de 200€ ont été attribuées (105 pour compétences critiques et 49 pour réduction de l'écart salarial).

Levier « Engagement et performance » :

2.26M€ attribués pour 92% des 4176 ICT éligibles d'un montant annuel médian de 300€ et pour 86% des 429 TCT éligibles d'un montant annuel médian de 100€.

La direction RH se satisfait de voir 92% des avenants 2025 mis en paye en novembre. Le reste devant être traité en début d'année 2026.

Agents fonctionnaires :

La direction RH rappelle que les IFSE des ICD des groupe 1 et 2 seront revalorisées de 1400€ bruts annuels.

L'IFSE des TSEF du groupe 1 sera revalorisée de 600€ bruts annuels.

L'IFSE des Attachés d'Administration de l'Etat des groupes 1 et 2 d'administration centrale sera revalorisée de 1000€ bruts annuel et 800€ bruts annuels pour les services déconcentrés.

L'IFSE des Secrétaires Administratifs du groupe 1 d'administration centrale sera revalorisée de 600€ bruts annuels et de 450€ bruts annuels pour les services déconcentrés.

Pour les Adjoints administratifs, la revalorisation de l'IFSE sera de 300€ bruts annuels pour les agents affectés dans les métiers INFRA, RHL, SST (Rappel, en 2024, les revalorisations concernaient les métiers Achat, Finances et RH).

Personnels ASC :

La DGA a appliqué la note de gestion de la DRH-MD pour ses ASC en mettant en avant les revalorisations à l'ancienneté mais aussi des revalorisations liées à la mobilité récompensant les agents pour leur prise de risque en changeant d'environnement professionnel, de poste ou de niveau de fonction.

76 ASC ont bénéficié d'une revalorisation annuelle et 28 d'une revalorisation triennale.

Hypothèses 2026

Pour les personnels TCT et ICT, la DRH DGA prévoit une enveloppe budgétaire similaire à celle de 2025.

Pour les Agents Sous Contrats, le montant de l'enveloppe se veut être maintenu.

La DRH DGA dit maintenir sa priorisation pour la création de l'indemnité IS2E.

La DGA est en attente des éléments interministériels et ministériels qui seront attribués aux agents fonctionnaires et Ouvriers de l'Etat.

La **CGT** a questionné la DRH DGA sur le nombre de recrutements d'Ouvriers de l'Etat envisagés en 2026 au regard des 350 autorisés par la DRH MD. Pas d'augmentation sur ce point. La DGA demandera entre 35 et 40 recrutements comme en 2025.

La **CGT** a demandé également que la DRH DGA soit active et exige de la DRH-MD la fin de l'interdiction des recrutements d'Ouvriers de l'Etat au-delà des 21 professions matriculaires seulement autorisées depuis 2017.

À la demande de la **CGT**, la DRH DGA précise que les TCT requalifiés au choix en ICT en 2026 seront 7 ou 8, sensiblement au même niveau qu'en 2025.

LA CGT FAIT LE CONSTAT QUE LES REVALORISATIONS NE SONT PAS DÉCIDÉES ET ATTRIBUÉES DE MANIÈRE GLOBALE AUX DIFFÉRENTS CORPS.

LES DIFFÉRENTS MÉTIERS, LES DIFFÉRENTS PERSONNELS, LES DIFFÉRENTS STATUTS SONT OPPOSÉS LES UNS AUX AUTRES. CERTAINS SE VOYANT MÉRITANT UNE MESURE CATÉGORIELLE ET D'AUTRES NON.

POUR LA CGT, C'EST LA POURSUITE DE LA GESTION UNIQUEMENT MÉRITOCRATIQUE QUI EST DÉCLINÉE PAR LA DGA.

NOMBREUX SONT CELLES ET CEUX QUI CONTINUENT DE SUBIR LA PRÉCARITÉ SALARIALE ET LE RABOTAGE CONTINU DE LEUR POUVOIR D'ACHAT.

DANS LE CONTEXTE ACTUEL OÙ LES PARLEMENTAIRES DÉBATTENT DANS LE BUT DE VALIDER LE BUDGET 2026, IL EST PRIMORDIAL QUE TOUS LES PERSONNELS PRENNENT CONSCIENCE DE LA NÉCESSITÉ DE SE MOBILISER.

LA CGT APPELLE À UNE MOBILISATION MASSIVE LE 2 DÉCEMBRE PROCHAIN DANS LE BUT DE S'OPPOSER AUX RECLS SOCIAUX PORTÉS PAR CE PROJET DE BUDGET ET, AU CONTRAIRE, D'EXIGER DES MESURES EN FAVEUR DES CITOYENS.

MOBILISONS-NOUS TOUS ET TOUTES POUR TOUS LES SERVICES PUBLICS (SANTÉ, ÉDUCATION, JUSTICE SOCIALE), POUR NOS RETRAITES, POUR NOS EMPLOIS ET POUR NOS SALAIRES, PENSIONS ET MINIMAS SOCIAUX.

La délégation CGT était composée de :

- Bertrand DHUNE DGA-TA
- Benoît HOSDEZ DGA-EP
- Thierry DELISLE DGA-TH